



Motion des présidents des Conseils territoriaux de la Santé d'Occitanie

Le projet annoncé par le Premier Ministre de réforme des Agences Régionales de la Santé et de transfert de compétences dans le domaine médico-social aux départements – sans apparemment d'étude d'impact – a suscité l'opposition des Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et de tous les secteurs professionnels concernés.

Les Présidents des Conseils Territoriaux de Santé d'Occitanie se joignent à ces réactions.

- L'aggravation de la coupure entre le secteur du soin, d'une part, et le secteur de l'accompagnement médico-social, pourtant complémentaires, serait une grave régression dans la conduite des politiques publiques,
- Les expériences antérieures ont montré que ces décentralisations de gestion, réalisées sans compensation financière durable et alors que l'Etat conserve jalousement toutes les règles du jeu, aggravent les difficultés financières des départements.

Le rappel de ces évidences ne dispense pas de souhaiter à nouveau :

- Une véritable évaluation des ARS avant toute réforme, tenant compte du rôle des instances de démocratie sanitaire,
- Et qu'au sein de celles-ci le niveau de proximité, départemental le plus souvent, soit doté d'un véritable pouvoir de décision pour tous les sujets ne relevant pas d'une appréciation au niveau de la région.

Les présidentes et présidents des Conseils Territoriaux de Santé d'Occitanie

Le 22/12/2025

Yves PAUBERT

Président du CTS Ariège

Philippe GREFFIER

Président du CTS Aude

Philippe SERAYET

Président du CTS Gard

Elvire DE ALMEIDA-LOUBIÈRE

Présidente du CTS Haute-Garonne

Bernard LANGE

Président du CTS Gers

Jean-Marc LARUELLE

Président du CTS Hérault

Maryse MAURY

Présidente du CTS Lot

Patricia BREMOND

Présidente du CTS Lozère

Joëlle ABADIE

Présidente du CTS Hautes-Pyrénées

Yves BARBE

Président du CTS Pyrénées-Orientales

Thomas LEMETTRE

Président du CTS Tarn

Pierre GAUTHIER

Président du CTS Tarn-et-Garonne

Cette motion a été transmise à :

- Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins
- La Conférence Nationale de Santé
- Monsieur le Président de la CRSA Occitanie,
- Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie,
- La préfecture de région ainsi que les préfectures des départements concernés
- Les présidents des CTS des autres départements de France